

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 5 AVRIL 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 1er avril 2016

Inscrits : 15 -

Présents 14: Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE -- Joël BOST- Jean-Christophe BOLAC - Xavier BOUET- Bruno GOUTTENOIRE – - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Excusé 1 : Dominique LE GOFF pouvoir donné à Bruno GOUTTENOIRE

Votants : 15

Secrétaire de séance : Joël BOST

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des finances, pour présenter le compte administratif 2015 :

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget.

INVESTISSEMENT

Dépenses **105.595,03 €**

Recettes **86.530,37 €**

Résultats **- 19.064,66 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses **365.666,47 €**

Recettes **508.941,79 €**

Résultats **143.275,32 €**

RESULTAT GLOBAL : **124.210,66 €**

Après échanges, le Maire se retire, et la séance est présidée par Monsieur Joël BOST, doyen d'âge, qui fait procéder aux votes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2015.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

Retour du Maire

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor qui fait apparaître :

INVESTISSEMENT

Dépenses 105.595,03 €

Recettes 86.530,37 €

Résultats - 19.064,66 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 365.666,47 €

Recettes 508.941,79 €

Résultats 143.275,32 €

RESULTAT GLOBAL : 124.210,66 €

Après avoir constaté l'identité des sommes figurant au compte administratif et au compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte de gestion 2015 établi par le comptable du trésor.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

3/ ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose que le contrat groupe d'assurance souscrit auprès du cdg69 garantissant les collectivités adhérentes contre tout ou partie des risques financiers relatif au régime de protection sociale des agents de la Commune arrive à expiration le 31 décembre 2016.

Une procédure, conforme au Code des Marchés Publics doit être engagée. Il est proposé que cette procédure soit confiée au cdg69. Il est expressément souligné que le fait de confier cette procédure au cdg69 n'engage pas la commune pour une adhésion au nouveau contrat.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de confier au cdg69 la procédure de marché relative à la garantie de la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale de son personnel.**

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

4 / PREPARATION DU BUDGET 2016

a) RECETTES

Elles sont représentées par la vente de la maison « Favrot » ; cette vente a été confiée à 2 agences immobilières. Il y a eu plusieurs visites, actuellement il y a une seule proposition.

b) DEPENSES

- Voierie : Il est envisagé de refaire la route des vigneron en très mauvais état, le montant des travaux est important, compétence de l'AGGLO
Borne à incendie
Saleuse devis estimé à 3.684€
- Viaduc : une étude a été faite pour remettre en état ce monument qui fait partie de la voie du tacot : la rénovation totale représente une dépense de 292.000€, la réfection de l'étanchéité de 150.000€, les travaux de l'arche sur la montée du viaduc pour des problèmes de sécurité de 2.500€ ; des recherches de subvention sont à étudier.
- Ecole :
Réaménagement d'une partie du 1er étage (ouverture 4^e classe) environ 30.000€ plus équipement 4.400€ plus visiophone et serrures 3.500€
Augmentation du budget ménage (externalisation ?)
Projet cantine avec la réfection de la salle des fêtes, somme à budgéter pour étude problème de bail pour le logement attenant à la salle des fêtes.
- SYDER

Le montant des charges dues pour le Syder se monte à 19.041,55€, ce montant est fiscalisé en totalité.

Des investissements sont à prévoir pour modifier l'éclairage dans notre village suite au test effectué : modification des armoires (horloge), ampoules LED sur certains lampadaires, le montant est évalué à 80.000€.

- Amortissement de la dette
2 contrats d'emprunt se sont terminés en 2015, le remboursement de la dette passe à 25.732,36€ en 2016.

Fin de la réunion : 22 h 35

Le secrétaire : Joël BOST